

L'activité des banques suisse en 1953 et 1954

Autor(en): **Duperrex, Emile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **13 (1955)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Documents

L'activité des banques suisses en 1953 et 1954

par EMILE DUPERREX

*Vice-directeur de la Banque Populaire Suisse
Rédacteur financier du « Journal de Genève »*

MATÉRIEL STATISTIQUE

La base de tout examen de l'activité bancaire en Suisse est constituée par la monumentale statistique que publie annuellement le département économique de la Banque Nationale Suisse sous le titre *Das schweizerische Bankwesen im Jahre...*¹.

Pour 1953, cette statistique a porté sur 399 banques et caisses d'épargne, 2 associations de caisses de prêts groupant 981 institutions de ce genre et 29 sociétés financières à caractère bancaire.

Malheureusement, les résultats de cette analyse complète de l'industrie bancaire suisse sont publiés onze mois environ après la clôture de l'exercice qu'ils concernent, de sorte qu'ils présentent un intérêt plus historique qu'actuel. En revanche, et heureusement, le *Bulletin mensuel de la Banque Nationale Suisse*² fournit, mais en chiffres seulement, sans commentaires, des données statistiques sur les 52 principales banques du pays, soit 27 banques cantonales, 5 grandes banques, 13 banques locales et 7 caisses d'épargne. Cette statistique partielle permet toutefois de se faire une idée juste de l'évolution durant l'année en cours, car si, à fin 1953, le total des bilans analysés dans le *Bankwesen* s'élevait à 32 milliards 375 millions de francs, celui des 52 banques susmentionnées atteignait 25 milliards 42 millions de francs, de quoi il ressort que ces établissements représentent en gros le 80 % de l'activité bancaire, ce qui autorise à tirer des chiffres qui les concernent des conclusions valables pour l'ensemble.

Pour cette statistique, les derniers chiffres à disposition sont ceux à fin septembre 1954.

I. LES BILANS

La structure bancaire suisse

La structure particulière de la banque en Suisse apparaît clairement dans le groupement des différents établissements d'après le total de leurs bilans respectifs.

Il y a d'une part *concentration* des grands établissements et d'autre part *éparpillement* des petites banques et caisses.

¹ Cette publication ne paraît qu'en allemand ; dans la suite de cet article, elle sera citée sous la référence « SBW 1953 ».

² Cité sous la référence « Bull. B. N. S. ».

En effet (SBW 1953, p. 7 ss. et 111), les cinq plus grandes banques — qui sont la Société de Banque Suisse, le Crédit Suisse, la Banque Cantonale de Zurich, l'Union de Banques Suisses et la Banque Populaire Suisse — représentent plus d'un tiers du total (35,2 %) et occupent environ le 60 % du personnel (11.000 personnes en chiffre rond). Les petits établissements, en revanche, c'est-à-dire ceux dont le bilan ne dépasse pas 1 million de francs, constituent en nombre le 50 %, mais en volume du bilan seulement le 0,9 % du total ! Parmi eux figurent vraisemblablement de nombreuses caisses de crédit mutuel qui n'ont qu'une activité très localisée géographiquement et très restreinte dans le genre des opérations traitées.

Gonflement des bilans. Afflux des fonds de tiers

L'évolution générale de la banque, en Suisse, se caractérise par une expansion qui n'est, à tout prendre, qu'une des conséquences de l'expansion économique que l'on constate depuis plusieurs années.

La prospérité industrielle et commerciale ne peut que favoriser le développement de toutes les opérations de banque, actives, passives ou indifférentes (ces dernières n'apparaissant pas dans les bilans). L'argent circule, le volume monétaire augmente, lentement mais constamment ; de nouveau le montant des billets en circulation a dépassé les 5 milliards, en septembre de cette année, alors qu'auparavant (en 1952 et 1953) il n'avait atteint ce niveau qu'en fin d'année.

Le gonflement des bilans des banques va en augmentant chaque année, en valeur absolue et proportionnellement. Il était de 1515 millions de francs en 1951 (5,5 %¹), de 1674 millions en 1952 (5,8 %), de 1801 millions en 1953 (5,9 %). A la fin de cette dernière année, ce total atteignait 32 milliards 375 millions de francs. En 1954, cette évolution a certainement continué, car, durant les neuf premiers mois de l'année, les bilans des 52 banques principales se sont accrus d'un milliard environ, passant de 25.042 à 26.031 millions.

Cette augmentation est causée dans sa quasi-totalité par l'*accroissement des fonds des tiers*, accroissement qui fut de 1753 millions en 1953. Au total, les banques suisses disposent de dépôts divers d'une valeur de 29 milliards 107 millions, dont 19 milliards 105 millions sont des capitaux disponibles à vue (« épargne » y comprise). Ces dépôts se répartissent comme suit :

	En millions de francs	En % du total
Comptes à vue	6814	23,4
Créanciers à terme	2204	7,6
Épargnes	9786	33,6
Obligations de caisse	5450	18,7

pour ne citer que les principales catégories (SBW 1953, p. 17).

¹Cette proportion représente le pourcentage d'augmentation, d'une année à l'autre, par rapport à la somme totale des bilans.

De 1943 à 1953 les fonds « à vue » ont doublé, ce qui témoigne de l'extraordinaire liquidité du marché de l'argent et de la surabondance de capitaux disponibles.

L'augmentation des « épargnes » proprement dites, de 671,3 millions dont 447,3 millions de placements nouveaux et 224 millions d'intérêts crédités, et celle des fonds placés sur « livrets de dépôts », de 139 millions, n'ont jamais été aussi fortes qu'en 1953.

Là encore, on peut affirmer que cette tendance s'est confirmée en 1954, puisque la statistique partielle des 52 banques nous apprend que, de janvier à fin septembre, les comptes à vue ont grossi de 271,1 millions, les « épargnes » de 275,9 millions, les « livrets de dépôts » de 95,9 millions et les obligations de caisse de 148,6 millions en dépit de la réserve dont font preuve de nombreux instituts dans l'émission de ces titres.

Il faut cependant signaler que les « épargnes » et les « livrets de dépôts » servent actuellement de refuge à de la « pseudo-épargne », c'est-à-dire à des capitaux temporairement sans emploi.

Quant aux obligations de caisse, les restrictions apportées à leur émission ont eu pour effet que l'augmentation de leur montant total a été en 1953 de 100 millions de francs inférieure à celle de 1952. Du reste, ce sont les banques cantonales et les grandes banques qui ont eu recours à ces restrictions pour enrayer l'afflux de nouveaux fonds étrangers, car les établissements de crédit foncier, les banques locales et les caisses d'épargne et de prêt ont au contraire plutôt recherché ces capitaux en leur offrant des taux d'intérêt légèrement supérieurs à la moyenne (moyenne 2,94 %, banques locales 3,10 % ; caisses de prêts 3,08 % ; caisses d'épargne 3 % ; établissements de crédit foncier 2,99 % ; grandes banques 2,95 % ; banques cantonales 2,86 %). L'influence de la politique des taux pour attirer ou repousser les placements est particulièrement visible dans ce secteur.

L'épargne en Suisse

L'épargne totale déposée dans les banques suisses à fin 1953, y compris dans quelques banques privées qui, autrement, ne sont pas incluses dans la statistique, s'élevait à 16 milliards 582 millions de francs, en augmentation de 1 milliard 100 millions de francs sur le total à fin 1952.

Cette épargne totale (livrets d'épargne, livrets de dépôts et obligations de caisse) est inégalement répartie dans le pays. Ainsi les huit cantons comptant plus de 200.000 habitants groupent le 67 % de la population, mais le 72 % de l'épargne. Contrairement à ce qu'on pouvait supposer, ce n'est pas dans les cantons fortement industrialisés que l'on trouve les plus fortes proportions d'accroissement de l'épargne. La moyenne étant de 7,1 % pour toute la Suisse, on note une augmentation des épargnes de 11,1 % dans le Valais (maximum de tous les cantons !), de 9 % dans le Tessin, de 8,9 % dans le canton d'Uri, de 8,3 % dans le Nidwald, toutes régions qui n'ont pas la réputation d'être riches...

En 1954, le total des mêmes postes pour les 52 banques accuse un accroissement de 520,4 millions et le total des « fonds de tiers » de 875,5 millions. Il ne semble pourtant pas que l'on assiste actuellement à une importation massive

de capitaux étrangers, comme ce fut le cas à certaines époques. Il s'agit bien plutôt d'une véritable création de capitaux consécutive aux conditions économiques favorables dans lesquelles nous vivons.

* * *

Si l'on passe à l'examen de l'actif des bilans des banques suisses, l'accroissement qui doit faire équilibre à celui du passif se marque sur tous les postes. Les disponibilités en caisse, de 1 milliard 614 millions de francs, dont le 90 % dans les grandes banques, ne peuvent donner matière à des commentaires.

Le volume du crédit

En revanche, l'évolution des « débiteurs » est plus intéressante. L'augmentation des crédits et avances avait atteint 650 millions par an en 1950 et 1951, puis s'est réduite à 362 millions en 1952 et à 269 millions en 1953. Si l'activité économique se maintient à un très haut niveau, ces chiffres tendraient cependant à déceler qu'elle se ralentit. Au total de 7 milliards 228 millions, ce volume de crédit n'a d'ailleurs rien d'excessif, d'autant plus que la proportion reste stable entre les avances couvertes (84,9 % du total contre 84,1 % en 1952) et les avances en blanc.

Dans le volume global du crédit, 10,6 % soit 769 millions sont des crédits de construction. Ces derniers constituent 28,7 % des débiteurs chez les caisses d'épargne, 23,8 % chez les instituts de crédit foncier, 13,2 % chez les banques cantonales et seulement 6,9 % chez les grandes banques (SBW 1953, p. 61). Le financement de la construction est donc proportionnellement très important pour les petites banques, mais évidemment, en chiffres absolus, les banques cantonales (277 millions) et les grandes banques (209 millions) apportent presque les deux tiers des fonds investis dans la construction.

Les placements hypothécaires

Conjointement à la très grande activité de l'industrie du bâtiment, les placements hypothécaires se sont accrus de 761 millions en 1953, atteignant 14 milliards 110 millions de francs, chiffre que l'on considère en général comme représentant la moitié de l'endettement hypothécaire total du pays. De janvier à septembre 1954, ils ont encore augmenté de 229,2 millions chez les banques cantonales, de 56,4 millions chez les grandes banques et de 105,1 millions chez les banques locales (qui comprennent aussi les établissements de crédit foncier), ce qui fait au total 390,7 millions. Malgré cela, le volume des hypothèques à placer n'est pas assez grand par rapport aux capitaux disponibles, dont une part reste, de ce fait, inactive (SBW 1953, p. 65).

Les placements en titres

C'est en partie pour faire travailler ces capitaux que, faute de mieux, les banques (et particulièrement les banques cantonales) ont enflé sensiblement

leurs placements en titres. Ce poste s'élevait, pour toutes les banques, à 3,3 milliards, à fin 1953 ; il a dû encore légèrement augmenter en 1954, à en juger d'après les bilans intermédiaires, mais, aujourd'hui, on ne peut encore savoir comment les banques, et singulièrement les grandes banques, comptent arranger leurs actifs pour le bilan de clôture. Une certaine lourdeur qui s'est manifestée sur le marché des obligations en novembre pourrait faire subodorer quelques réalisations de gros postes.

Les avances aux cantons et aux communes

Les avances aux corporations de droit public se tiennent dans des limites assez étroites : 1024 millions à fin 1952, 1168 millions à fin 1953. En 1954, elles semblent s'être réduites de quelques dizaines de millions. Dans ce secteur, les banques sont en concurrence directe avec le Fonds de compensation de l'A. V. S. et leurs possibilités d'action sont très limitées.

Déséquilibre entre disponibilité et placements

Si l'on tient compte encore d'une augmentation du portefeuille d'effets de change de 132,1 millions, on constate que, en 1953, le volume total du crédit s'est accru de 1 milliard 351 millions (SBW 1953, p. 86). Ce n'est certainement pas un montant exagéré et dangereux et, comme on l'a vu, il n'a eu aucune influence fâcheuse sur notre situation monétaire. Du reste les banques suisses sont très conservatrices en matière de crédit et si la situation économique venait à se tendre, on sentirait bientôt une contraction des avances sous toutes leurs formes. Mais, à moins d'événements extérieurs, nous n'en sommes pas encore là...

En attendant, *les banques disposent de fonds plus que suffisants pour répondre aux demandes légitimes de crédit*. En 1953 les nouveaux fonds de tiers se sont élevés à 1 milliard 779 millions de francs alors que les nouveaux crédits et autres placements n'ont atteint que 1 milliard 739 millions. A ce propos, il n'est pas sans intérêt d'examiner comment se présente la situation des divers groupes de banques (SBW 1953, p. 88) (en millions de francs) :

	Nouveaux fonds de tiers	Nouveaux crédits et placements
Banques cantonales	587,4	611,7
Grandes banques	428,1	324,7
Banques locales		
a) établissements crédit foncier	262,4	275,0
b) autres banques locales	154,4	151,2
Caisses d'épargne	154,6	152,8
Caisses de prêts	94,9	99,8
Autres banques	96,7	124,2

Il ressort de ce tableau que ce sont surtout les grandes banques qui n'ont pas pu placer tous les fonds qui leur ont été nouvellement confiés par des tiers.

Elles ont plus de 100 millions qui sont restés sans emploi et qui ont simplement grossi les disponibilités en caisse. En dépit de ce handicap, d'ailleurs, le rendement est resté très satisfaisant.

L'émission de lettres de gage est stoppée

Cet afflux de fonds, rémunérés à des taux d'intérêts modiques puisqu'il s'agit en grande partie d'argent à vue, a eu pour autre conséquence un ralentissement très marqué dans l'émission de *lettres de gage*, moyen de financement qui est devenu trop cher. Seules les banques locales ont eu recours à des fonds de cette nature pour un montant de 30 millions de francs. Durant l'année 1954 jusqu'à fin novembre, seule la Centrale de lettre de gage des banques cantonales a lancé un nouvel emprunt de 25 millions de francs à 2 $\frac{3}{4}$ %, au cours de 100.60. La Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire n'a pas demandé d'argent frais au marché, ne procédant qu'à des conversions. Cela laisse supposer que, comme le remarque le SBW pour l'année 1953, cette Centrale a aussi couvert tous ses besoins en 1954, en recourant au Fonds de compensation de l'A. V. S. Il semble donc que l'institution de la lettre de gage est en passe de sortir quelque peu des voies que lui avait assignées le législateur fédéral en 1930. D'une part l'émission plafonne, en dépit des grands besoins du marché des hypothèques ; d'autre part, l'une des Centrales ne demande plus de fonds au marché public mais va les chercher ailleurs, on pourrait presque dire chez le concurrent de ses propres membres...

Les fonds propres. Augmentation en perspective

D'ordinaire le chapitre des « fonds propres » n'offre qu'un intérêt mineur car ces fonds propres ne font en général que de s'augmenter, d'une année à l'autre, des attributions faites aux réserves par prélèvement sur les bénéficiaires.

Il n'en est pas de même présentement, et il est bon de leur porter une attention spéciale.

En effet, la croissance continue et très forte du volume des « fonds de tiers » ne va pas sans poser maintenant le problème — oublié pendant très longtemps — de la relation entre les « fonds propres » et les « fonds étrangers ».

L'article 4 de la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne stipule entre autres que « les banques sont tenues de maintenir une proportion appropriée entre le montant de leurs fonds propres et celui de l'ensemble de leurs engagements ». Cette proportion est fixée par l'article 12 du règlement d'exécution de la susdite loi tandis que les articles 10 et 11 définissent « fonds propres » et « engagements ». Elle est de 5 % dans les banques cantonales, dans les sociétés coopératives à responsabilité illimitée et solidaire des membres (par exemple les Caisses de crédit mutuel dites « Raiffeisen ») et dans les autres banques pour les engagements couverts par des créances garanties par un gage immobilier sis en Suisse. Elle est de 10 % pour les autres engagements.

Or, depuis 1945, la proportion entre « fonds propres » et « fonds étrangers » a baissé de 11,9 % à 8,9 % pour l'ensemble des banques suisses. Cette réduction

est particulièrement marquée chez les grandes banques, de 12,8 à 8,7 %, et chez les établissements de crédit foncier, de 12,4 à 9 %.

Pour la première fois en 1952, la Banque Nationale Suisse s'est préoccupée de déterminer la relation entre les « fonds propres » existants et les « fonds propres » exigés par la loi. Cette relation s'est révélée largement suffisante pour la plupart des groupes de banques, la marge entre les fonds propres existants et les fonds propres exigés étant, à fin 1953, de 80 % environ chez les banques cantonales, de 51 % chez les établissements de crédit foncier, de 30 à 35 % pour les autres banques locales et les caisses d'épargne. Mais il est apparu en même temps qu'elle n'était plus que de 9 % pour les grandes banques.

Etant donné l'évolution qui a continué à se manifester en 1954 (caractérisée, nous l'avons relevé, par un gros afflux de capitaux dans les banques, donc une augmentation de leurs engagements), il est certain que nous sommes arrivés actuellement à la limite permise et que certains instituts financiers, au premier rang desquels se placent les grandes banques, devront ajuster le volume de leurs fonds propres à celui de leurs engagements, conformément aux dispositions légales.

C'est d'ailleurs dans cette voie que s'est déjà engagé l'un de ces instituts, la Banque Populaire Suisse, qui, en novembre dernier, a procédé à une émission de nouvelles parts sociales (étant société coopérative) et a ainsi porté son capital social de 75 à 90 millions de francs.

Il est probable que d'autres grandes banques sont déjà prêtes à faire de même. Mais comme elles revêtent la forme de sociétés anonymes et que, dès lors, toute modification de capital social nécessite une décision des actionnaires, on peut penser que leurs dirigeants, pour des raisons de simplification, feront coïncider l'assemblée générale extraordinaire qui aura à prendre cette décision avec l'assemblée générale ordinaire à laquelle il sera rendu compte de l'exercice 1954.

Il se pourrait aussi que certains établissements temporisent — la loi étant très souple quant au délai d'adaptation — dans l'idée que la proportion légale minimum entre « fonds propres » et « fonds étrangers » se rétablira d'elle-même par une contraction de ces derniers.

* * *

II. DE QUELQUES AFFAIRES INDIFFÉRENTES

Emissions

Ces réflexions nous amènent naturellement à examiner l'activité des banques en matière de bourse et souscriptions.

Durant les onze premiers mois de cette année (puisque les statistiques dont nous disposons en ce domaine s'arrêtent à fin novembre) un assez grand nombre d'emprunts suisses et étrangers ont été offerts sur notre marché.

Voici, extrait d'un tableau du Bull. B. N. S. décembre 1954, le total de ces emprunts, exprimé en millions de francs, de janvier à fin novembre :

	Val. nom.		Val. émiss.		Argent frais demandé au marché	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Obligations suisses	765,3	632,0	776,1	641,1	243,9	242,2
Emprunts étrangers	225,6	397,0	224,5	395,4	224,5	395,4
Actions suisses	42,2	67,8	47,9	81,1	47,9	81,1
Totaux	1033,1	1096,8	1048,5	1117,6	516,3	718,7

Ces chiffres appellent quatre remarques :

1. D'une année à l'autre *la somme d'argent frais demandé au marché a sensiblement augmenté*, (718.7 millions en regard de 516,3 millions). Compte tenu des remboursements d'obligations et d'actions qui se sont élevés au total à 321,6 millions, c'est une somme nette de 397,1 millions qui a été demandée aux souscripteurs d'emprunts nouveaux ou de nouvelles actions, chiffre qui se compare avec 258 millions pour toute l'année 1953 et 325 millions pour toute l'année 1952 (rapport B. N. S. 1953, p. 18). Il faut signaler que pour ne pas aggraver encore plus la surabondance de capitaux disponibles, certains débiteurs d'emprunts (entre autres la Confédération et une Centrale de lettres de gage) ont renoncé volontairement à dénoncer des emprunts au remboursement comme le leur auraient permis les conditions de ceux-ci.

2. *L'importance des opérations de conversion* est attestée par le fait que sur 641,1 millions de francs — valeur d'émission — d'obligations suisses, c'est seulement 242,2 millions qui ont été demandés comme argent frais sur le marché des capitaux.

3. *Le nombre et le volume des emprunts étrangers ont fortement augmenté d'une année à l'autre.* Ils remportent tous un grand succès en raison de leurs conditions attrayantes. En revanche, il convient de signaler que plusieurs emprunts obligataires suisses à 2 $\frac{3}{4}$ % n'ont pas été couverts intégralement par le public qui boude à un taux si modeste. Alors que pour les onze premiers mois de 1954 le montant des emprunts étrangers émis en Suisse atteint 395,4 millions de francs rappelons que, pour toute l'année, ce même montant n'avait été que de 224 millions en 1953, 246 millions en 1952, 50 millions en 1951 et 208 millions en 1950.

Les principales émissions étrangères ont été celles du royaume de Suède (2 emprunts !), de l'Union sud-africaine, de la B. I. R. D., de l'International Standard Electric Corporation, du West Rand Investment Trust, de Pechiney et de la « Petrofina ». C'est cette année pour la première fois depuis la guerre que, certains différends étant maintenant aplanis, deux emprunts français ont été placés sur le marché suisse. Pour le début de 1955 on prévoit déjà un

emprunt de la société italienne «Montecatini». Nos exportateurs de capitaux peuvent donc recommencer à répartir géographiquement leurs risques.

4. *L'émission d'actions reste toujours très faible.* Les entreprises, en effet, pratiquent plutôt l'auto financement et se gardent de porter leur capital social à des montants plus élevés qui, en des périodes moins prospères, poseraient des problèmes de rentabilité.

Evolution des taux d'intérêts

Les taux d'intérêts n'ont accusé cette année aucune variation sensible. Les emprunts suisses nouveaux ont été tous dotés d'un taux de $2\frac{3}{4}$ ou 3 %, les emprunts étrangers de taux s'échelonnant entre $3\frac{1}{2}$ et $4\frac{1}{2}$ %. Dans le second semestre le rendement moyen des fonds publics fédéraux s'est quelque peu tendu, passant de 2,36 % le 30 juillet à 2,52 % le 12 novembre, mais on ne saurait encore dire s'il s'agit d'un mouvement épisodique ou bien d'un véritable renversement de la tendance des taux.

L'activité et l'évolution boursières

Quant aux bourses suisses, elles ont été très actives, la hausse persistante des cours étant pour elles un stimulant habituel. A fin octobre tous les chiffres statistiques de 1954 dépassaient déjà ceux de 1953 pour l'année entière : total des cours cotés, mouvement, clearing des titres pour opérations au comptant (voir Bull. B. N. S., tab. 15 et 16).

L'indice général des actions suisses a haussé de 332,5 à fin 1953 à 408,1 le 26 novembre, cette hausse se marquant dans tous les compartiments mais étant particulièrement développée pour les actions industrielles (479,6 contre 403,7) et les actions de banques (268,2 contre 221,3) (Bull. B. N. S., tab. 11). Il semble toutefois que la tendance générale était à la stabilité dans les dernières semaines de l'année, ce qui est d'ailleurs la caractéristique de cette période dans laquelle, à la veille du « boucllement » des comptes, les opérateurs allègent leurs positions plutôt qu'ils ne les amplifient. Elle est restée cependant très soutenue, sur les avis de New-York, où les indices Dow Jones ont largement dépassé les reculs atteints en 1929.

* * *

III. LIQUIDITÉ ET BÉNÉFICES

Pour terminer cette revue succincte de l'activité bancaire suisse, il reste à traiter de la liquidité et des résultats de nos instituts financiers.

La liquidité

En ce qui concerne la liquidité, point n'est besoin de longs commentaires. Elle est restée ce qu'elle était, largement au-dessus des normes de sécurité fixées par la loi fédérale sur les banques. En 1953, le degré de liquidité, pour six des sept groupes de banques, s'établissait à des proportions variant entre 160 et 250 % des montants exigés.

Les bénéfiques

Les bénéfiques, pour 1953, ont été très satisfaisants. Le bénéfice brut total des banques suisses fut de 560 millions de francs, soit 19 millions de plus qu'en 1952 et 100 millions de plus qu'en 1950.

De ce bénéfice brut, 72 % ont été absorbés par les frais d'exploitation, les impôts, les pertes et les amortissements, le 28 %, soit 156 millions, constituant le bénéfice net.

Dans l'ensemble, les sources de *recettes* des banques se décomposent comme suit (et ces proportions varient très peu d'une année à l'autre) (SBW 1953, p.105) :

Solde d'intérêts	44 %
Commissions	21 %
Revenu des titres	16 %
Revenu des effets	14 %
Recettes diverses	5 %

Mais il est bien évident que, dans le détail, ces proportions sont très différentes suivant le genre d'établissements. Le bénéfice des Caisses de prêts, par exemple, dépend presque exclusivement des marges d'intérêts, le solde entre les intérêts passifs et les intérêts actifs constituant le 95 % du bénéfice brut. La part de cette marge d'intérêts n'est plus que de 60 % chez les banques cantonales et de 33 % chez les grandes banques.

Les *dépenses*, elles, se répartissent ainsi (SBW 1953, p. 109) en moyenne générale :

Personnel	59 %
Institutions de prévoyance	5 %
Frais de bureau	14 %
Impôts	11 %
Pertes et amortissements	11 %

Là aussi, ces proportions varient considérablement selon les banques. La part des impôts, par exemple, atteint 18 et 19 % pour les banques locales, les caisses de prêts et les caisses d'épargne alors qu'elle n'est que de 5 % pour les banques cantonales, institutions étatiques ou semi-étatiques qui bénéficient d'un régime privilégié. La proportion des pertes et amortissements, autre exemple, oscille entre 4 % chez les caisses de prêts, 7 1/2 % chez les grandes banques, 17 1/2 % chez les banques cantonales et 26 % chez les caisses d'épargne. Il faut relever que ce sont ces derniers instituts qui ont proportionnellement les portefeuilles de titres les plus importants (13,5 % du total de leur bilan). Or, à la clôture des comptes, des amortissements sévères sont toujours nécessaires sur les titres pour les ramener à une valeur comptable qui ne présente plus de risques immédiats.

Le *bénéfice net* de 157 millions, pour l'exercice 1953, a été réparti à raison de 100 millions (64 %) comme bénéfice proprement dit et de 42 millions (27 %) comme affectation aux réserves. Les institutions de prévoyance pour le personnel ont reçu 5,4 millions. Le solde représente les tantièmes, les reports à compte nouveau, etc.

Etant donné l'évolution des conditions générales et la persistance d'une « haute conjoncture », il n'y a aucune raison pour que les bénéfices pour 1954 soient inférieurs à ceux de l'année précédente, la banque étant le reflet — comme il a été démontré ici-même — de l'économie nationale.

* * *

IV. LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

Dans son assemblée générale du 26 septembre 1953, à Baden, l'Association suisse des banquiers entendit un remarquable exposé de M. Emile Zaugg, administrateur-délégué de la S. A. Brown Boveri & Cie, sur « l'industrie des machines et le financement des exportations ». Dans ses conclusions, le représentant d'une des principales industries d'exportation de notre pays, évoquant le développement continu de la concurrence étrangère, demandait que l'on remaniât le système de garantie des risques à l'exportation et suggérait que l'on examinât l'opportunité de créer — comme cela s'est fait dans d'autres pays — un organisme spécial chargé de financer l'exportation, c'est-à-dire de mettre à la disposition des exportateurs des capitaux (sous forme de crédits ou d'escomptes) qui leur permettent à leur tour d'accorder des délais de paiement, en d'autres termes des crédits à leurs acheteurs.

Le problème était posé devant des auditeurs qu'il concernait tout particulièrement !

M. E. Zaugg pensait que cette nouvelle banque pourrait être fondée avec le concours financier conjoint des banques, des industries d'exportation elles-mêmes et des fournisseurs de celles-ci et qu'elle trouverait facilement des fonds par l'émission d'obligations. En quoi il nourrissait de grandes illusions, comme le lui firent comprendre les dirigeants de deux grands établissements de crédit dans les allocutions qu'ils prononcèrent au début de 1954 devant leurs actionnaires réunis en assemblée générale.

Les banquiers estiment en effet que ce nouvel institut, qui devrait assumer des risques étrangers à long terme, finirait par tomber dans des difficultés de trésorerie en raison du déséquilibre entre ses prêts à long terme et ses fonds à court ou moyen terme, car, de l'avis même des exportateurs, certains acheteurs étrangers demandent des délais de paiement atteignant dix ans (ce qui, à tout prendre, est manifestement exagéré). D'autre part, la banque n'aurait que des engagements étrangers, souvent dans des pays manquant de devises ou à monnaie instable. En résumé, une telle institution ne serait viable et ne pourrait remplir utilement sa tâche que si elle était alimentée ou garantie par l'Etat, ainsi que le sont les institutions similaires à l'étranger, ce que personne ne souhaite en Suisse.

Ces arguments sont de poids. Mais on comprend, d'autre part, que nos industries d'exportation souffrent et se plaignent de ne pas trouver auprès des banques suisses — qui ont toujours témoigné d'une grande réserve et même d'une aversion à l'égard des crédits à long terme — le soutien qu'elles estiment

nécessaire et profitable non seulement aux exportateurs, directement intéressés, mais à l'économie nationale tout entière puisque l'un des piliers de celle-ci est l'exportation.

L'extension démesurée des délais de paiement est certainement malsaine. Des voix autorisées, telle celle de M. Eugène Black, président de la B. I. R. D., en ont montré les graves inconvénients et en ont dénoncé les dangers. Il se peut que d'eux-mêmes certains concurrents des industries suisses reviennent à des conceptions commerciales plus normales, surtout s'ils font quelques expériences financièrement douloureuses. Mais il n'empêche que, pour le moment, le problème n'est pas résolu. Les grandes industries d'exportation n'ont pas abandonné leur projet et même, à ce que l'on sait, en ont mis au point l'exécution. Les banques, de leur côté, n'ont pas modifié leur point de vue. La statistique bancaire suisse de 1955 devra-t-elle enregistrer la naissance de cet institut spécialisé, la « Banque des exportations » ? Cela n'est ni impossible, ni invraisemblable. Et si cette banque voit le jour, on se demandera, après quelques années, comment on a pu s'en passer si longtemps...

Décembre 1954.

Tous les services du

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'État

sont à votre entière disposition

36 agences dans le canton - LAUSANNE